



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le **projet de Règlement numéro APR-341-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de créer l'usage « Relais de motoneige » dans la classe d'usage extensif (REC c) et d'autoriser cette classe d'usage dans la zone 92-A :**

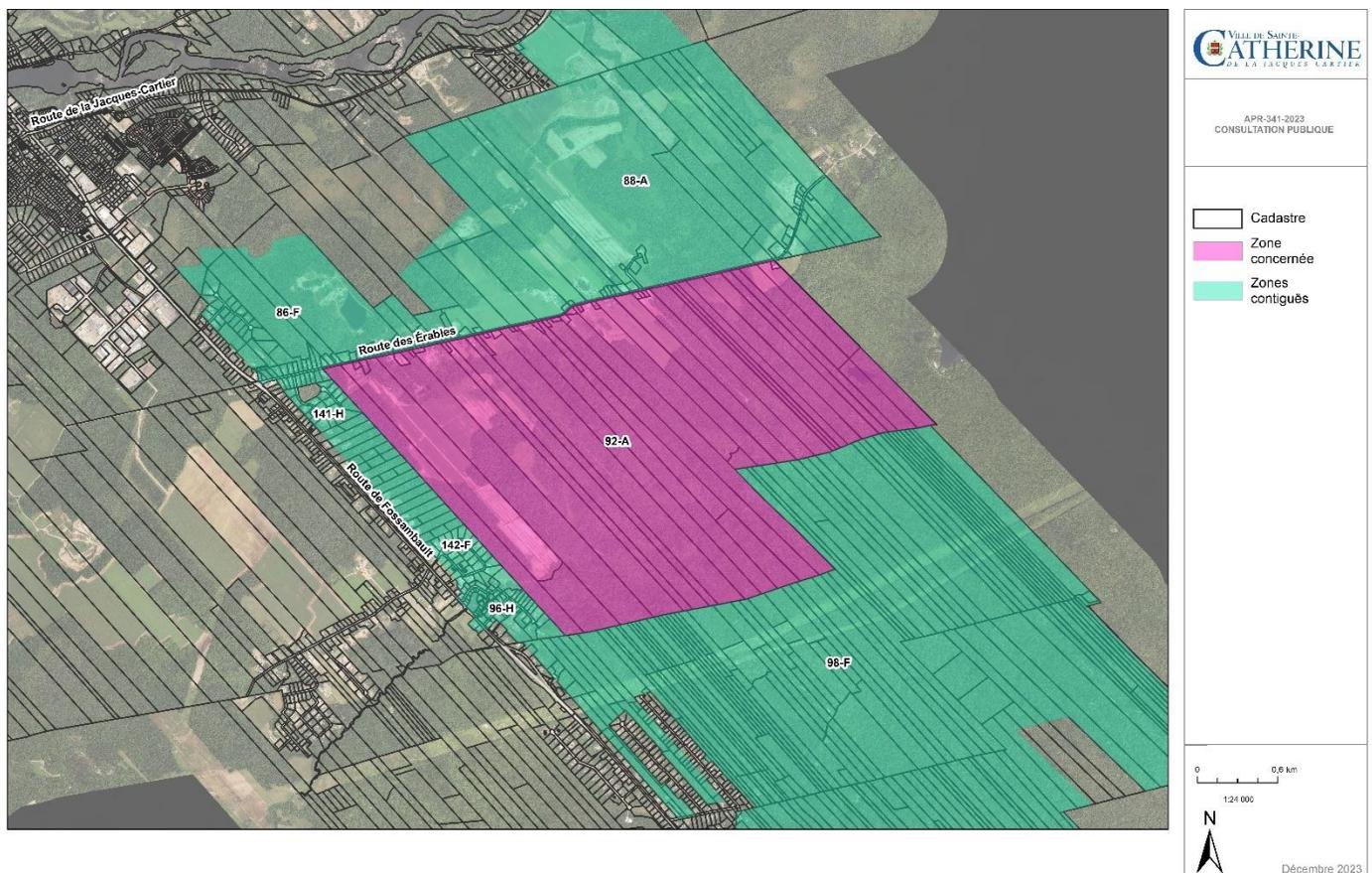
QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'ajouter un nouvel usage « Relais de motoneige associé à une cabane à sucre commerciale » à la classe d'usage extensif (REC c) et d'autoriser celui-ci dans la zone 92-A. Plus précisément, il vise à permettre l'établissement d'un relais de motoneige associé à une cabane à sucre commerciale sur le lot 4 366 486;

QUE le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote aux modifications apportées par les articles 2 et 3 à la suite de l'adoption du second projet de règlement, et il concerne les zones suivantes :

SECTEUR :	ZONE :	ZONE CONTIGUËS :
À l'est de la route des Érables et à l'extrémité des limites administratives de la ville	92-A	86-F, 88-A, 96-H, 98-F, 141-H, 142-F

La carte suivante illustre la zone concernée par le APR-341-2023 et ses zones contiguës :



QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 15 janvier 2024 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 15 décembre 2023.